

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury d'examen de la 6^{ème} année des études pharmaceutiques – filière officine

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,
- Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

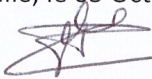
Art. 1 : sont nommés pour **l'année universitaire 2022-2023** membres du jury d'examen de la **6^{ème} année des études pharmaceutiques – filière officine** :

Président : M. le Pr. Bertrand DÉCAUDIN (PU-PH),

Mme le Dr Anne GARAT (MCU-PH),
M. le Dr Nicolas KAMBIA (MCF),
M. le Dr Daniel MASCAUT (MCF Associé),
M. le Dr Fabrice MITOUMBA (MCF),
Mme le Dr Annie STANDAERT (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022


Pr. Delphine ALLORGE

